



Le remplacement de l'expression bon père de famille par les termes raisonnable, raisonnablement ou paisiblement

Actualité législative publié le 18/05/2022, vu 416 fois, Auteur : [Jérôme CHAMBRON, BAC+4 en Droit](#)

Le remplacement de l'expression bon père de famille ou bonus pater familias par les termes raisonnable, raisonnablement ou paisiblement

LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes

Article 26

I. - Le code civil est ainsi modifié :

1° A l'article 601, au 1° de l'article 1728, à l'article 1729 et au premier alinéa de l'article 1766, les mots : « en bon père de famille » sont remplacés par le mot : « raisonnablement » ;

2° A la fin de l'article 627, les mots : « en bons pères de famille » sont remplacés par le mot : « raisonnablement » ;

3° A la fin du premier alinéa des articles 1137 et 1374, à l'article 1806 et à la fin de la seconde phrase du premier alinéa de l'article 1962, les mots : « d'un bon père de famille » sont remplacés par le mot : « raisonnables » ;

4° A la première phrase de l'article 1880, les mots : « , en bon père de famille, » sont remplacés par le mot : « raisonnablement ».

II. - A la fin du premier alinéa de l'article L. 314-8 du code de la consommation, les mots : « d'un bon père de famille » sont remplacés par le mot : « raisonnables ».

III. - Au premier alinéa de l'article L. 462-12 du code rural et de la pêche maritime, les mots : « en bon père de famille » sont remplacés par le mot : « raisonnablement ».

IV. - A la fin du premier alinéa de l'article L. 221-2 du code de l'urbanisme, les mots : « en bon père de famille » sont remplacés par le mot : « raisonnablement ».

V. - A la fin de la seconde phrase du deuxième alinéa de l'article L. 641-4 du code de la construction et de l'habitation

, les mots : « en bon père de famille » sont remplacés par le mot : « raisonnablement ».

Source : https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/article_jo/JORFARTI000029330995

POUR ALLER PLUS LOIN :

<https://www.legavox.fr/blog/maitre-anthony-bem/suppression-expression-pere-famille-vocabulaire-15730.htm>

https://leparticulier.lefigaro.fr/jcms/p1_1566165/la-notion-de-bon-pere-de-famille-est-supprimee

<https://www.village-justice.com/articles/hommage-bon-pere-famille-une-modification-terminologique-une-autre,30786.html#nh2-3>

<https://www.lepetitjuriste.fr/la-suppression-de-la-notion-de-bon-pere-de-famille-dans-le-code-civil/>

https://fr.wikipedia.org/wiki/Bon_p%C3%A8re_de_famille

https://www.lemonde.fr/vie-quotidienne/article/2014/08/21/comment-le-bon-pere-de-famille-vient-de-disparaitre-du-code-civil_6003843_5057666.html